



La Chaux *info*

Editeur responsable: La Municipalité

N° 42 – 1^{er} décembre 2015

**Edito
de Brigitte Dufour,
syndique**

Il faut être patient et laisser le temps faire les choses. Vous connaissez tous le proverbe « Il faut donner du temps au temps ». Vous avez été bien patients avec ce La Chaux info qui n'arrivait pas. Ce n'est pas faute de l'avoir préparé et couvé mais il faut croire que le temps n'était pas avec nous car les dossiers les plus urgents les uns que les autres ont repoussé la sortie de ce numéro. Promis, on fera mieux la prochaine fois !

Vous avez entre les mains le nouveau bulletin de la Municipalité. Il ne change pas de look mais le contenu s'étoffe avec des participations des municipaux sur des sujets qui relèvent de leur dicastère.

Au moins on maîtrise l'information... ce qui n'est pas toujours le cas ! La Chaux reste dans le collimateur de la presse qui se régale de ce qui se passe chez nous. Nous en avons fait les frais avec une journaliste présente lors du dernier conseil général. Ce qui est dit au Conseil devient public !

Quoiqu'il en soit, ce bulletin ne doit pas être l'unique reflet de la Municipalité mais celui des événements de notre vie culturelle, sociale et festive. En dernière page, l'agenda présente la richesse de la vie villageoise tant pour les aînés que pour les jeunes et toute la communauté. Faisons hommage à ces activités en y participant car c'est le meilleur moyen d'exprimer notre gratitude à tous ces bénévoles, chers à notre cœur, qui donnent leur temps sans compter.

Bonnes fêtes à tous !



La Municipalité de La Chaux lors de son assermentation le 7 juillet 2015

Brigitte Dufour, syndique, Administration générale, Affaires sociales communales, Urbanisme, Aménagement du Territoire, Planification énergétique, Transports et Mobilité

Jean-Daniel Guex, vice-syndic, Finances, Epuration régionale, Police des constructions et contrôle des citernes, Patrimoine bâti communal

Stellina Cardonne, Ecoles, Culture et loisirs, Eglises

Cédric Chanson, Espaces publics, Veyron, forêts, Gestion des déchets

Pascal Rossy, Affaires sociales extérieures, Routes, Services industriels, Police, Secours et Sécurité

**Plan général
d'affectation**

Le Plan général d'affectation, de son petit nom PGA, est destiné à assurer un aménagement rationnel et harmonieux du territoire de la Commune de La Chaux. Il est constitué d'un plan, d'un règlement et d'un justificatif. Une série de phases est obligatoire jusqu'à sa mise en application. Où en est-on aujourd'hui ?

La phase obligatoire d'examen préalable consiste à soumettre au SDT (Service du développement territorial) le dossier du plan d'affectation. Le SDT vérifie la conformité du dossier, recueille les préavis des services cantonaux concernés par la planification en question et établit une synthèse en réalisant une pesée des intérêts. Là où ça se corse, c'est que le SDT peut demander des compléments.

En février 2014, la commune a soumis son dossier complété et corrigé pour un quatrième examen préalable complémentaire. Après une ultime mise à jour, en juin 2015, l'examen préalable complémentaire est revenu du SDT cet été avec encore des demandes de modifications. Des modifications qualifiées par l'urbanisme de minime importance ont été faites. La prochaine étape consiste à présenter ces modifications au SDT afin qu'elles soient acceptées. Nous vous informerons le 10 décembre du résultat de l'entrevue avec le SDT.

Brigitte Dufour



La Chaux *info*

Editeur responsable: La Municipalité

N° 42 – 1^{er} décembre 2015

Le Plan partiel d'affectation Hameau « Le Château – Le Moulin »

Le Plan partiel d'affectation, de son petit nom PPA, est un plan d'affectation comme ci-dessus mais pour une portion de territoire. Afin de préserver et renforcer la qualité de l'entité construite, d'origine médiévale, du Château et du Moulin, hors zone à bâtir, au Nord de la commune de La Chaux, une réaffectation en zone spéciale de type hameau a été réalisée.

Ce dossier mis à l'enquête publique fin 2013 a suscité des oppositions. Après discussion avec les opposants, les modifications ont nécessité un examen préalable complémentaire auprès du SDT. Le rapport de synthèse du SDT a été rendu le 28 janvier 2015 avec des demandes de modifications; le nouveau dossier a été déposé le 3 mars 2015. Avec son rapport d'ultime contrôle du 21 avril 2015, le SDT demande encore des modifications supplémentaires, ce qui est fait fin avril 2015.

La nouvelle Municipalité a pris connaissance du PPA après le PGA et des discussions ont eu lieu avec les propriétaires. Il reste des questions en cours d'éclaircissements auprès du SDT qui nous demande que la mise à l'enquête publique complémentaire du PPA soit coordonnée avec celle du PGA.

Comme vous pouvez le constater, les choses avancent. En décembre, si tout va bien, nous pourrons vous donner un calendrier des prochains pas.

Brigitte Dufour

Groupe de réflexion pour vivre ensemble, solidaires, dans une ambiance conviviale

Suite à l'étude de l'Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL) sur l'aménagement du centre du village rendue fin juin 2015, l'avis de la Municipalité est de poursuivre la réflexion.

« Construisons ensemble notre futur » est le but à atteindre. Pour cela la Municipalité charge un « groupe de réflexion » de l'accompagner pour construire l'avenir. Cette commission municipale est constituée de représentants communaux choisis par la municipalité ; ils se réunissent sur demande de cette dernière et représentent la diversité villageoise :

- Les jeunes 16-25 ans
- Les jeunes familles (25-40 ans)
- Les personnes seules et les familles en général
- Les entreprises locales qui ont leur siège à La Chaux
- Les sociétés villageoises
- Les jeunes retraités (65-70 ans)
- Les personnes âgées (> 70 ans)

Les tâches de ce groupe sont d'accompagner la municipalité dans une réflexion plus générale sur le futur du village après avoir pris connaissance de l'étude de l'EHL et de la nouvelle situation (la nouvelle fromagerie a ouvert ses portes par exemple) ; le groupe va réfléchir sur les propositions de la municipalité afin de dégager d'autres perspectives, d'autres idées.

Sept personnes se sont déjà manifestées suite à l'annonce du projet au dernier Conseil. Une première réunion a eu lieu avec la présentation de l'étude de l'EHL par une des étudiantes.

Les personnes intéressées peuvent donner leur nom à la secrétaire municipale Thérèse Boffa, oralement ou par téléphone, par écrit ou par email.

Pour rappel : L'étude de l'EHL est consultable au bureau communal sur demande, durant les heures d'ouverture.

Brigitte Dufour

Comment vit-on à La Chaux ?

Vous voulez évaluer la qualité de vie à La Chaux et faire connaître les thèmes qui sont, selon vous, particulièrement importants ? C'est faisable en remplissant le questionnaire interactif sur le site www.commentvitlasuisse.ch

Actuellement, 4 personnes ont évalué le village et nous atteignons la note globale de 3.95 sur un maximum de 6 points. Ce qui nous place dans la moyenne Suisse (3.92). Cette appréciation moyenne résulte de toutes les évaluations des différents thèmes.

Et vous ? Comment appréciez-vous La Chaux ?

Brigitte Dufour



Ecoles: une carte scolaire en pleine réorganisation et des projets de construction

Le 28 septembre 2015, la commune de Cossonay a obtenu un permis de construire pour l'extension de son ensemble scolaire sur sa parcelle 678. Néanmoins, les communes du «bas» (Penthaz, Penthalaz, etc.) font opposition, car elles veulent leur propre collège. Pour leur part, les communes du «haut», Cossonay en tête, refusent la négociation. Des discussions sont toujours en cours sur ce sujet de la séparation du «haut» et du «bas», notamment avec les préfets des districts concernés.

Si une séparation de L'ASiCoPe (Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz) devait se faire avec les communes « du bas », elle n'interviendrait qu'en 2020.

Contrairement à la situation qui prévaut au PAM (Pré aux moines) où l'ASiCoPe est locataire, l'association intercommunale sera propriétaire des bâtiments du Complexe scolaire des Chavannes. La commune de Cossonay restera cependant propriétaire du terrain. Ce complexe comprendra huit salles de classes primaires et un accueil de jour pré- et para- scolaire.

Initialement, ce nouveau complexe devait être inauguré en 2018 mais on pense déjà qu'il sera reporté d'un an. Il regroupera les élèves de Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Grancy, La Chaux, L'Isle, Mont-la-Ville et Senarclens.

La commune de Vullierens quittera l'ASiCoPe en 2017 pour la région de Morges (ASIME).

En revanche, cinq communes de l'ASISEVV (centrée sur La Sarraz) rejoindront l'ASiCoPe: il s'agit de Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, L'Isle, Mauraz et Mont-la-Ville, qui sont déjà mentionnées dans la liste des élèves ci-dessus.

Pour cette construction, il faudra de l'argent. La somme finale nécessaire nous est encore inconnue. La presse parle de 22 millions dont 14 millions pour le complexe scolaire et 8 millions pour la piscine. Les Conseils communaux et généraux des communes concernées devront voter au printemps 2016.

Dans un premier temps, seul le complexe scolaire est concerné. La piscine qui pourrait lui être associée, viendrait dans un second temps, si le peuple le décide et si les finances le permettent.

Nos deux classes de La Chaux

Le 2 novembre dernier, votre Municipalité a approuvé une demande des deux enseignantes visant à agrandir le «périmètre scolaire». Tout le terrain entre l'école, la place de jeu, devient «périmètre scolaire». Qu'est-ce que cela change ? Pour l'essentiel, cela signifie que les élèves sont, dans ce périmètre, placés sous la responsabilité de l'école.

Stellina Cardonne

Vy de Mauraz

L'évènement était annoncé depuis quelques mois : le mercredi 4 novembre dernier à 8h30, nous avons ouvert les vannes d'entrée permettant l'alimentation de notre réseau d'eau potable par le réservoir intercommunal de Vy de Mauraz. La pression est alors montée de + 3,7 bars dans l'ensemble de notre réseau communal.

Tout s'est très bien passé jusqu'au moment où, dans la matinée, une importante fuite sur une conduite principale a fait jaillir de l'eau entre deux maisons au Château ... puis, un moment plus tard, nouvelle fuite sur une ancienne conduite au niveau du carrefour de la route de Cuarnens – Chevilly ! Il a fallu très rapidement intervenir et, isoler les deux secteurs concernés. Des entreprises de génie-civil ont alors creusé aux endroits des fuites, afin d'atteindre les conduites pour permettre à l'installateur sanitaire d'effectuer les réparations nécessaires. Tout était rentré dans l'ordre aux environs de 20h30. Malheureusement, le lendemain, les habitants du quartier du Château ont à nouveau dû subir les désagréments d'une nouvelle fuite, à côté de celle réparée le jour d'avant !

La municipalité de La Chaux désire, par ces quelques lignes, exprimer ses excuses pour les désagréments causés lors de ces arrêts d'eau imprévisibles dans le haut de la Rue du Village, le Chemin Sur Granges et le hameau du Château.

Une étude va être faite pour changer au plus vite les tronçons concernés par les fuites.

Pascal Rossy



La Chaux *info*

Editeur responsable: La Municipalité

N° 42 – 1^{er} décembre 2015

L'épuration régionale : 2 millions d'économisés

Nous vivons dans un environnement entièrement empoisonné. Médicaments, contraceptifs, produits chimiques, phytosanitaires et autres, plastiques sont diffusés partout et en premier lieu dans notre corps. Le mal est planétaire : même les ours blancs de l'Arctique, pourtant très à l'écart de la civilisation humaine, sont en cours de féminisation. La fertilité masculine des hommes a baissé de moitié. Les plus récentes analyses montrent que nos enfants stockent au moins vingt produits chimiques dans leurs graisses. On soigne de mieux en mieux les cancers, du moins certains, mais cela masque une véritable épidémie de cancers.

Quelle bonne idée, donc de vouloir lutter contre les micropolluants ! Le problème reste que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Une loi fédérale voudrait nous obliger à mieux épurer notre eau. Pour ce faire, elle propose de regrouper les STEP communales dans des STEP régionales. Dans le canton de Vaud, le nombre de STEP passerait, dans les vingt-cinq prochaines années, de 170 à 50 environ.

Dans notre région, une étude nous proposait de regrouper nos STEP à La Sarraz à coût de millions. Le projet était pharaonique : 514 km de nouveaux tuyaux, 8 stations de pompage renvoyant les eaux usées de collines en collines (au lieu de suivre les pentes naturelles de la Venoge et du Veyron), etc.

Une séance a eu lieu entre les communes, le Service des eaux et les ingénieurs du projet le 23 avril dernier. Elle a démontré que :

- Les ingénieurs font du «green business». Ils tenaient à nous vendre fort cher une STEP et avaient calculé de manière peu vraisemblable que notre épuration nous coûterait ainsi moins cher. Un peu comme un vendeur de voitures neuves qui vous pousse à acheter une voiture à 60'000 francs pour vous faire économiser 1,50 franc aux 100 km et qui prétend que c'est bon pour la planète (toutes les études démontrent que le bilan carbone de la construction d'une nouvelle voiture excède celui de continuer à rouler quelques années avec votre ancienne voiture).

- Cela a été parfaitement démontré lorsque, poussé dans leurs retranchements par Eric Vion, les ingénieurs ont admis qu'il était peu probable que nous obtiendrions des subventions pour traiter les micropolluants mais qu'il fallait quand même construire la STEP régionale ! Il a alors rappelé à l'assemblée présente que seul le traitement des micropolluants justifiait la construction d'une STEP régionale.

- Pour notre commune, le même Eric Vion a calculé qu'il faudrait payer la taxe (dès le 1er janvier 2016, 9 francs/ habitant) pendant 527 ans pour arriver au montant de 2 millions qu'on se proposait de nous soutirer. En 527 ans, combien de fois doit-on reconstruire une STEP ?

- La situation des communes de la région se révèle très différente. La Chaux a quasiment la STEP la plus moderne alors que celles d'Eclépens, Dizy et Moiry sont en fin de vie. Nos récents résultats d'analyse, faits à un moment où la laiterie ne fonctionnait pas, sont de toute façon encourageants.

- Si La Chaux avait été embrigadé dans ce projet, nous aurions dû payer tout de suite la nouvelle intercommunalité de la STEP et en même temps la taxe, avant d'être raccordés dans une quinzaine d'années. Nous n'aurions été branchés que vers 2030, à un moment où la future STEP aurait probablement déjà eu besoin de réparations.

- Venons-en au problème principal. En adhérant, nous aurions rejeté une eau plus pure aux rivières (mais nos eaux usées ne sont qu'une partie du problème). Les poissons de la Venoge ou du Léman auraient peut-être moins changé de sexe. Et nous ? Nous ne buvons pas cette eau ! On aurait continué à s'empoisonner comme avant.

On aurait donc dépensé énormément d'argent pour jeter de l'eau presque propre (presque = l'eau rejetée n'est jamais complètement épurée). Alors que ce sont nos productions et nos comportements qu'il faut changer. Un exemple ? Il a été beaucoup plus efficace d'interdire les phosphates dans les lessives que de s'escrimer à essayer de les retirer ensuite de nos eaux usées.

- Enfin, imaginez l'état de nos finances si la commune de La Chaux devait encore emprunter deux millions à brève échéance ...

Jean-Daniel Guex



La Chaux *info*

Editeur responsable: La Municipalité

N° 42 – 1^{er} décembre 2015

Agenda

Mardi 1er décembre	Midi Repas de Noël des aînés
Mercredi 2 décembre	17h Contes pour enfants et 18h ouverture de la fenêtre à la bibliothèque
Samedi 5 décembre 2015	dès 10h Téléthon organisé par la Société de Jeunesse à la salle villageoise
Jeudi 10 décembre	20h00 Conseil général à la salle villageoise
Vendredi 11 décembre	20h00 Concert de Noël à l'Eglise de La Chaux Pour débiter la saison 2015-2016, le Groupe Culturel propose un concert festif de l'Avent le vendredi 11 décembre à 20h à l'église. Un petit orchestre à cordes nous amènera dans l'ambiance du temps de Noël avec le concerto grosso d'Arcangelo Corelli, composé pour la nuit de la Nativité. Puis, nous entendrons "Les Noëlés pour les Instruments" de Marc-Antoine Charpentier, œuvre qui contient des airs connus de tout le monde. Nous aurons également le plaisir d'accueillir deux jeunes solistes déjà bien connus : Vivian Berg, hautbois et le brillant flûtiste Jan Van Hoecke. L'orchestre accompagnera ces deux musiciens dans des concert d'Antonio Vivaldi. Comme de coutume en décembre, l'entrée est gratuite avec collecte à la sortie.
Samedi 12 décembre	dès 10h Distribution des sapins de Noël devant le bureau communal
Mercredi 16 décembre	20h00 Assemblée de Commune à la salle villageoise
Jeudi 17 décembre	dès 17h30 Soupe des fenêtres de l'Avent devant la salle villageoise
Lundi 21 décembre	19h30 Noël des enfants à l'Eglise
31 janvier 2015	Nouvel an organisé par la Société de Jeunesse
Lundi 4 janvier 2016 au lundi 11 janvier 2016 à 12h00 précises	dépôt des listes de candidats aux élections à la Municipalité pour la législature 2016-2021
Dimanche 28 février 2016	Elections communales